

Taxe scolaire 2025-2026

Mise à la poste des comptes

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 juillet 2025 – Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) confirme la mise à la poste des comptes de taxe scolaire couvrant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Un encart accompagne le compte et comporte des renseignements complémentaires.

La taxe scolaire s'applique sur les immeubles situés sur le territoire du CSSDHR et sert à payer l'entretien et le fonctionnement des écoles et des centres de formation, une portion du coût du transport scolaire, la consommation énergétique et les activités d'administration générale.

Taux de taxe 2025-2026

Le taux de taxe applicable dans l'ensemble du Québec est réduit à 0,08423 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière uniformisée (0,09152 \$ en 2024-2025). En fonction de la variation de la valeur des propriétés dans chacune des municipalités du territoire, l'impact net de l'application de ce taux de taxe est une hausse moyenne de 7,3 % du compte de taxe scolaire. La majorité des contribuables des municipalités où un nouveau rôle d'évaluation a été déposé en 2024 ou en 2025 connaîtront une hausse de taxe scolaire supérieure à la moyenne.

Maintien de l'exemption

L'exemption des premiers 25 000 \$ de valeur imposable des immeubles est maintenue.

Compte de moins de 2 \$

Si le montant à payer est de moins de 2 \$ ou si la valeur imposable de leur immeuble est égale ou inférieure à 25 000 \$ (le compte étant à 0 \$), les propriétaires ne recevront pas de compte de taxe scolaire. Tout propriétaire qui ne reçoit pas son compte de taxe scolaire sans être dans l'une ou l'autre de ces situations doit s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxe scolaire par courriel à taxescolaire@cssdhr.gouv.qc.ca ou par téléphone au 450 359-6411, ou au 1 877 359-6411 (sans frais), option 2.

Échéances de paiement

Lorsque le compte de taxe scolaire est inférieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en un seul versement, le 11 août 2025. Lorsque le compte de taxe scolaire est égal ou supérieur à 300 \$, la taxe scolaire est payable en deux versements, les 11 août 2025 et 10 novembre 2025.

210, rue Notre-Dame
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3
Téléphone : 450 359-6411
Télécopieur : 450 359-1569
www.cssdhr.gouv.qc.ca

Complément d'information

Tout nouveau propriétaire ou propriétaire qui a vendu une propriété récemment doit consulter [notre site Web](#) pour des précisions.

À noter : le centre administratif du CSSDHR sera fermé du 21 juillet au 1^{er} août 2025 inclusivement.

– 30 –

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières accueille plus de 21 000 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 34 écoles préscolaires et primaires, 1 école primaire, 1 école à vocation particulière et 7 écoles secondaires. Plus de 2000 élèves sont aussi inscrits au secteur des adultes dans deux établissements, l'un offrant la formation professionnelle et l'autre la formation générale des adultes. Nos 45 établissements sont répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés qui s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Pour plus d'informations, visitez la [page Facebook](#) ainsi que [le site Internet](#).

Source :

Marie-Ève Bellemare-Tessier
Conseillère en communications
450 359-6411, poste 7530
cacommunications@cssdhr.gouv.qc.ca